



1 - Conditions d'admission et qualification	1
2 - Les différents championnats.....	1
3 - Engagements.....	1
4 - Conditions administratives et sanitaires	2
5 - Déroulement des épreuves :	2
A - Championnat de France des poulinières suitées.....	2
a) Qualifications.....	2
b) Administratif.....	3
c) Présentation	3
d) Déroulement des épreuves	3
B - Championnat de France des foals	3
a) Qualifications.....	3
b) Administratif.....	3
c) Présentation	3
d) Déroulement des épreuves	4
C - Championnat de France des mâles et femelles de 1 an.....	4
a) Qualifications.....	4
b) Administratif.....	4
c) Présentation	4
d) Déroulement des épreuves	4
E - Championnat de France des mâles et femelles de 2 ans.....	5
a) Qualifications.....	5
b) Administratif.....	5
c) Présentation	5
d) Toise et visite vétérinaire	5
e) Déroulement des épreuves	5
F - Championnat de France des mâles et femelles de 3 ans.....	6
a) Qualifications.....	6
b) Administratif.....	6
c) Présentation	6
d) Toise et visite vétérinaire	7
e) Déroulement des épreuves	7
6 - Classement, récompenses et remises des prix.....	7
7 - Harnachement – toilettage – présentation	8
8 - Toisage	8
9 - Approbation des mâles de 2 et 3 ans	8
10 - Renseignements – Réclamations - Engagements	8
Annexes.....	9

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



Le championnat de France des Poney Français de Selle, organisé par l'Association Nationale du Poney Français de Selle, se déroulera au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron du jeudi 17 au dimanche 20 août 2017.

Il a pour objectif de :

- ✧ Caractériser les animaux dans un but de sélection
- ✧ Mettre en valeur les meilleurs sujets
- ✧ Caractériser les reproducteurs selon les objectifs déterminés par le programme d'élevage
- ✧ Inciter à la préparation du jeune cheval afin de faciliter sa mise en marché
- ✧ Favoriser les lieux de rencontre des acteurs de la commercialisation
- ✧ Promouvoir la race Poney Français de Selle

1 - Conditions d'admission et qualification

Le championnat est ouvert aux Poney Français de Selle inscrits au stud-book et au programme d'élevage du Poney Français de Selle. Il est également ouvert aux poulinières de race Connemara, New-Forest, Welsh (toutes sections), Poney ou inscrites comme facteur de Poney Français de Selle, inscrites au programme d'élevage de leur race ou à celui de l'ANPFS. Si leur race ne possède pas de Programme d'Élevage, elle devra obligatoirement être inscrite au programme d'élevage ANPFS. Dans l'épreuve réservée aux poulinières suitées, seules sont admises les femelles ayant porté leur propre poulain, dont elles sont suitées. Ce dernier est inscrit au stud-book Poney Français de Selle.

Un même poney n'a droit qu'à une seule participation par an dans une épreuve Nationale, que ce soit une épreuve dans sa race ou « toutes races ».

2 - Les différents championnats

Les différentes épreuves sont :

- ✧ Pouliches de 3 ans
- ✧ Pouliches de 2 ans
- ✧ Pouliches de 1 an
- ✧ Poulinières suitées PFS
- ✧ Foals femelles
- ✧ Mâles de 3 ans
- ✧ Mâles de 2 ans
- ✧ Mâles de 1 an
- ✧ Poulinières suitées facteur de PFS
- ✧ Foals mâles

La taille des poneys de 3 ans ne doit pas dépasser 1,48 m non ferré (tolérance : + 1 cm pour ferrure).

La taille des poneys de 2 ans ne doit pas dépasser 1,47 m non ferré (tolérance : + 1 cm pour ferrure).

Les poneys seront jugés à l'aide d'une grille de notation, spécifique à chaque catégorie, établie par l'ANPFS.

3 - Engagements

Rédigés sur les bulletins ANPFS, ils sont à adresser à l'ANPFS avant le 20 juillet 2017 et doivent impérativement être accompagnés du montant du ou des engagements réglés par chèque à l'ordre de l'ANPFS. **La mention de la taille est indispensable** à la constitution des pelotons et des horaires prévisionnels de passage pour les poneys de 2 et 3 ans. Les poneys pour lesquels la taille n'est pas indiquée passeront en fin d'épreuve, sans changement de distances dans le dispositif déjà monté.

Tous les poneys de 2 et 3 ans seront toisés le jeudi 17 août. Les poneys qui seront mesurés au-delà de la taille maximum ne pourront pas participer au concours et aucun frais (engagement, boxe...) ne sera remboursé.

Les tarifs d'engagement par classe sont	Propriétaire adhérent depuis plus de 3 ans	Propriétaire adhérent depuis moins de 3 ans	Propriétaire non adhérent
Mâles de 2 et 3 ans	90€	150€	250€
Femelles de 2 et 3 ans	45€	50€	100€
Poulinières suitées	45€	50€	100€
Foals et 1 an	25€	30€	50€

Passé la date de clôture, le montant des engagements sera doublé, tout engagement envoyé après le 30 juillet sera refusé.



4 - Cadre, conditions administratives et sanitaires

a) Cadre

Le championnat national Poney Français de Selle vise à promouvoir les produits issus de l'élevage français, ainsi que la qualité du travail des éleveurs. Ainsi, toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des poneys sont proscrits et éliminatoires sur décision d'un comité désigné par le conseil d'administration de l'ANPFS.

Il est attendu de l'ensemble des participants et des accompagnateurs de respecter l'éthique sportive propre aux concours d'équitation (voir règlement FFE Général). Ainsi, sont proscrits et passibles de sanctions ou élimination immédiate, sur décision d'un comité désigné par le conseil d'administration de l'ANPFS :

- Tout comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée, des apparences ou capacités physiques, de la condition sociale des opinions religieuses ou politiques.
- Toute attitude « raciste » ou xénophobe.
- Toute provocation, insulte ou toute incitation à la violence, sous quelque forme que ce soit.
- Toute agression verbale ou physique, sur quelque personne ou groupe de personnes que ce soit.
- Toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des chevaux et poneys. Le mauvais traitement peut se définir comme le fait d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un poney/cheval.
- Toute manœuvre pour obtenir un avantage en détournant ou en contournant la règle : fausse déclaration, usage de faux, corruption...
- Toute atteinte aux biens d'autrui : vol, effraction, vandalisme, sabotage, détournement de fonds, escroquerie...
- Toute manœuvre, même si elle n'est pas explicitement contre la règle, mettant en danger la santé, la sécurité, l'équilibre des personnes ou des chevaux et poneys.
- Tout procédé tendant à rechercher un avantage en faisant condamner indûment l'autre ou à rompre l'égalité des chances : simulacres de blessures et tromperies ou distractions de la vigilance d'un officiel de compétition.
- Toute manœuvre destinée à contourner la règle.

b) Conditions administratives et sanitaires

Les poneys sont présentés à la toise portant leur numéro de têtère, avec leur document d'accompagnement validé selon la législation en vigueur et portant mention des vaccinations obligatoires, attestant de leur vaccination contre la grippe équine. L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès au terrain à un animal jugé non sain ou dangereux, de lui imposer de quitter le site ou encore de le placer en quarantaine. L'organisation se réserve le droit à tout moment du championnat national, de convoquer un poney à une visite vétérinaire obligatoire. La non présentation d'un poney à cette visite entraînera de fait sa disqualification.

5 - Déroulement des épreuves :

A - Championnat de France des poulinières suitées PFS et facteur de PFS

Le championnat de France des poulinières suitées Poney Français de Selle et le championnat de France des poulinières suitées facteur de Poney Français de Selle auront lieu entre le 17 et 20 août 2017 au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron.

Les horaires définitifs seront disponibles sur internet sur le site www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com la semaine précédant le concours.

a) Qualifications

Sont qualifiées pour participer au Championnat de France des poulinières suitées Poney Français de Selle les ponettes de 3 ans et plus, de race Poney Français de Selle, suitées d'un poulain de race Poney Français de Selle, ainsi que les poulinières âgées de 3 ans et plus, de race Connemara, New-Forest, Welsh (toutes sections), Poney, ou inscrites comme facteur de Poney Français de Selle. Seules seront admises les juments ayant porté leur poulain de l'année, non issu de transfert d'embryon. Les poulinières Poney Français de Selle devront être inscrites au stud-book et au programme d'élevage PFS, les poulinières autre que Poney Français de Selle devront être inscrites au programme d'élevage de leur race ou à celui de l'ANPFS. Si leur race ne possède pas de Programme d'Élevage, elles devront obligatoirement être inscrites au programme d'élevage ANPFS.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



Les poulinières Poney Français de Selle et autre que Poney Français de Selle devront avoir obtenu au cours de l'année 2017 lors d'un concours local ou régional d'élevage une **moyenne générale supérieure ou égale à 12 sur 20**.

NB : Les poulinières et foals seront jugés lors de leurs championnats respectifs. Pour pouvoir concourir pour le championnat des foals, chaque poulain devra faire l'objet d'un engagement spécifique pour sa catégorie, distinct de celui de la poulinière.

b) Administratif

La jument doit être présentée avec son livret conforme et ses vaccinations à jour selon la législation en vigueur. L'organisation se réserve le droit d'interdire la participation à toute jument suivie d'un poulain né avant le 1^{er} août 2017 dont la naissance ne serait pas déclarée.

c) Présentation

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le polo ANPFS ainsi que des chaussures fermées. La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Les poulinières doivent être présentées suivies de leur poulain Poney Français de Selle de l'année, une personne tenant la mère, une autre tenant le poulain lors de l'entrée, sortie, et le jugement du modèle. La notation du foal faisant partie de la note de la mère, il convient que celui-ci soit suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement. Le poulain doit être tenu en longe pour des raisons de sécurité, il pourra être lâché pour la notation des allures.

La poulinière doit être dans un état suffisant, les pieds parés et les crins nattés. Elle est présentée en main et en licol ou en filet.

d) Déroulement des épreuves

Les juments seront vues à l'arrêt au tableau puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite). Les juments accompagnées de leurs poulains, seront également vues lors d'un atelier d'allures en liberté. Les poulinières et poulains seront accompagnés par le(s) présentateur(s) dans le rond d'Havrincourt, puis lâchés afin d'être évalués au trot. Le présentateur restera dans le rond lors du jugement aux allures en liberté, mais ne pourra intervenir à aucun moment. Une fois le jugement terminé, le poulain et sa mère seront rattrapés par leur présentateur, et quitteront le rond.

A l'issue des deux ateliers, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année.

La jument classée en tête de l'épreuve sera rappelée le dimanche 20 août pour participer au championnat suprême de la race.

B - Championnat de France des foals

Le championnat de France des Foals Poney Français de Selle aura lieu entre le 17 et 20 août 2017 au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron. Les horaires définitifs seront disponibles sur internet la semaine précédant le concours sur le site www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com. Les mâles et les femelles sont jugés séparément, il y a donc un championnat de France des foals mâles et un championnat de France des foals femelles.

a) Qualifications

Sont qualifiés pour participer au Championnat de France des foals Poney Français de Selle les poulains de race Poney Français de Selle nés en 2017, inscrits au stud-book du Poney Français de Selle. Aucune qualification préalable en région n'est nécessaire.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un poulain né avant le 1^{er} août 2017 dont la déclaration de naissance ne serait pas effectuée.

b) Administratif

Le poulain doit être présenté avec sa mère dont le livret est conforme et les vaccinations à jour selon la législation en vigueur. La déclaration de naissance devra accompagner le livret de la mère.

c) Présentation

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le polo ANPFS ainsi que des chaussures fermées. La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



Les foals doivent être présentés à deux, l'une des personnes tenant la mère et l'autre le poulain. Le foal est présenté accompagné de sa mère. Celui-ci doit être suffisamment manipulé pour pouvoir être jugé à l'arrêt et en mouvement. Lors de la présentation à l'arrêt, le poulain doit être tenu en longe pour des raisons de sécurité. Il pourra être lâché lors de la présentation aux allures.

La poulinière est présentée en licol ou en filet, poulain et poulinière doivent être dans un état suffisant, les pieds parés, les crins nattés.

d) Déroulement des épreuves

Les poulains seront vus à l'arrêt au tableau (tenus en longe) puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite). Ils seront lâchés lors du jugement des allures.

Les poulains, accompagnés de leur mère, seront également vus lors d'un atelier d'allures en liberté. Les poulinières et poulains seront accompagnés par le présentateur dans le rond d'Havrincourt, puis lâchés afin d'être évalués au trot. Le présentateur restera dans le rond lors du jugement aux allures en liberté, mais ne pourra intervenir à aucun moment. A l'issue de l'épreuve, le poulain et sa mère seront rattrapés par leur présentateur, et quitteront le rond.

A l'issue des deux ateliers, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année.

Le premier classé de chaque épreuve sera rappelé le dimanche 20 août pour participer au championnat suprême de la race.

NB : Les poulinières et foals seront jugés simultanément pour leurs championnats respectifs, par deux jurys distincts. Pour pouvoir concourir pour le championnat des foals, chaque poulain devra faire l'objet d'un engagement spécifique pour sa catégorie, distinct de celui de la poulinière.

C - Championnat de France des mâles et femelles de 1 an

Le championnat de France des mâles et femelles de 1 an Poney Français de Selle aura lieu entre le 17 et le 20 août 2017 au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron. Les horaires définitifs seront disponibles sur la semaine précédant le concours sur le site www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com. Les mâles et les femelles sont jugés séparément, il y a donc un championnat de France des mâles de 1 an et un championnat de France des pouliches de 1 an.

a) Qualifications

Sont qualifiés pour participer au Championnat de France des yearlings Poney Français de Selle les poulains de race Poney Français de Selle nés en 2016, inscrits au stud-book et au programme d'élevage du Poney Français de Selle. Aucune qualification préalable en région n'est nécessaire.

b) Administratif

Le poulain doit être présenté avec son livret, en licol et longe ou éventuellement en filet pour les mâles. Les vaccinations doivent être à jour selon la législation en vigueur.

c) Présentation

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le polo ANPFS ainsi que des chaussures fermées. La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Les poulains sont présentés en main, en licol ou en filet, dans un état suffisant, les pieds parés, les crins nattés.

d) Déroulement des épreuves

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite). Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par un(e) aide du même côté avec chambrière ou cravache.

La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

A l'issue de l'épreuve, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé. Des récompenses sont attribuées aux lauréats, et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année.

Le premier classé de chaque épreuve sera rappelé le dimanche 20 août pour participer au championnat suprême de la race.

D - Championnat de France des mâles et femelles de 2 ans

Le championnat de France des mâles et des femelles de deux ans Poney Français de Selle aura lieu entre le 17 et le 20 août 2017 au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron. Les horaires définitifs seront disponibles la semaine précédant le concours sur le site www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com.

Les mâles et les femelles sont jugés séparément, il y a donc un championnat de France des mâles de 2 ans et un championnat de France des pouliches de 2 ans.

a) Qualifications

Sont qualifiés pour participer au Championnat de France des mâles et femelles de 2 ans les poneys de race Poney Français de Selle, inscrits au stud-book et au programme d'élevage.

Les **mâles de 2 ans** doivent présenter deux testicules descendus et avoir obtenu au cours de l'année 2017 une moyenne générale supérieure ou égale à 13 lors d'un concours local ou régional d'élevage comportant un atelier de saut en liberté.

Les **pouliches de 2 ans** doivent avoir obtenu au cours de l'année 2017 une moyenne générale supérieure ou égale à 12 lors d'un concours local ou régional d'élevage comportant un atelier de saut en liberté.

b) Administratif

Les poneys doivent être présentés avec leur livret conforme et les vaccinations à jour selon la législation en vigueur.

c) Présentation

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le polo ANPFS ainsi que des chaussures fermées, ou être en tenue de concours. La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés. Lors des présentations en main, ils sont tenus en longe (et non en rênes) et en filet pour les mâles, en filet ou licol pour les femelles.

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au glôme, constatée à l'entrée.

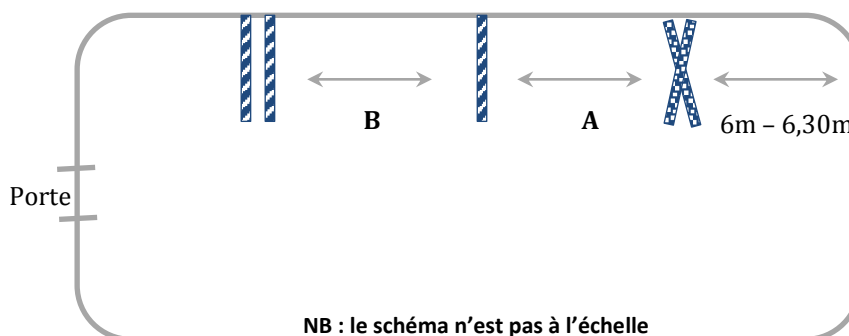
d) Toise et visite vétérinaire

Les poneys sont tous toisés (voir article 8, toisage), les poneys seront vus par un vétérinaire.

e) Déroulement des épreuves

▷ SAUT EN LIBERTE

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum, le dispositif final est comme suit, les poneys débiteront par un vertical en sortie de ligne, et finiront sur un oxer :



Normes techniques :

Taille du poney (Non ferré, +1cm pour les fers)	1,30m et moins	1,31m à 1,40m	1,41m à 1,48m
Distance A	5,50m	6m	6m
Distance B	5,50m	6,30m	6,60m

Les cotes maximales sont fixées par le jury en fonction de la taille du poney et des conditions, elles sont ci-après données à titre indicatif : verticaux de 100 cm maximum – oxer de 110 cm de hauteur et 100cm de largeur au maximum.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs ; le propriétaire n'est pas admis dans le rond. A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



▷ MODELE ET ALLURES EN MAIN

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m. devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite). Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par un(e) aide du même côté avec chambrière ou cravache. La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

▷ ALLURES EN LIBERTE

Les allures seront jugées en liberté lors de l'atelier de saut en liberté, ou lors d'un atelier spécifique. Dans le deuxième cas, les poneys seront présentés sans protections, exception faites de cloches, sous autorisation spéciale du jury pour blessure au glôme, constatée à l'entrée.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs ; le propriétaire n'est pas admis dans le rond.

▷ APPRECIATION GLOBALE DE LA CLASSE

Les mâles de 2 ans pourront être vus par le jury avant le déroulement de l'épreuve de modèle pour une appréciation globale de l'ensemble de la classe. Tous les mâles de 2 ans sont présentés simultanément.

A l'issue de l'épreuve, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé. Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année. Le premier classé de chaque épreuve sera rappelé le dimanche 20 août pour participer au championnat suprême de la race.

E - Championnat de France des mâles et femelles de 3 ans

Le championnat de France des mâles et des femelles de 3 ans Poney Français de Selle aura lieu entre le 17 et le 20 août 2017 au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron. Les horaires définitifs seront disponibles la semaine précédant le concours sur le site www.anpfs.com et sur le site www.solognpony.com.

Les mâles et les femelles sont jugés séparément, il y a donc un championnat de France des mâles de 3 ans et un championnat de France des pouliches de 3 ans.

a) Qualifications

Sont qualifiés pour participer au Championnat de France des 3 ans les poneys de race Poney Français de Selle, inscrits au stud-book et au programme d'élevage.

Les **mâles de 3 ans** présentent deux testicules descendus, et devront avoir obtenu au cours de l'année 2017 une moyenne générale supérieure ou égale à 13 sur 20 lors d'un concours local ou régional d'élevage comportant un atelier de saut en liberté.

Les pouliches de 3 ans doivent avoir obtenu au cours de l'année 2017 une moyenne générale supérieure ou égale à 12 sur 20 lors d'un concours local ou régional d'élevage comportant un atelier de saut en liberté.

b) Administratif

Les poneys doivent être présentés avec leur livret conforme et les vaccinations à jour selon la législation en vigueur.

c) Présentation

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon blanc et le polo ANPFS ainsi que des chaussures fermées lors de la présentation, ou être en tenue de concours. Pour la présentation sous la selle, le cavalier doit être en tenue de concours et porter une veste, ou un polo ANPFS, et porter une bombe aux normes de sécurité en vigueur. Les éperons sont interdits. La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Le cavalier doit être titulaire d'une assurance le couvrant pour les risques liés à la pratique de l'équitation. Si le cavalier n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation montée.

Les poneys doivent être dans un état suffisant, les pieds parés ou ferrés et les crins nattés. Lors des présentations en main, ils sont tenus en longe (et non en rênes) et en filet pour les mâles, en filet ou licol pour les femelles.

Lors de l'atelier sous la selle, les poneys sont présentés en mors simple, tout type d'enrênement est interdit.

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au glôme, constatée à l'entrée.

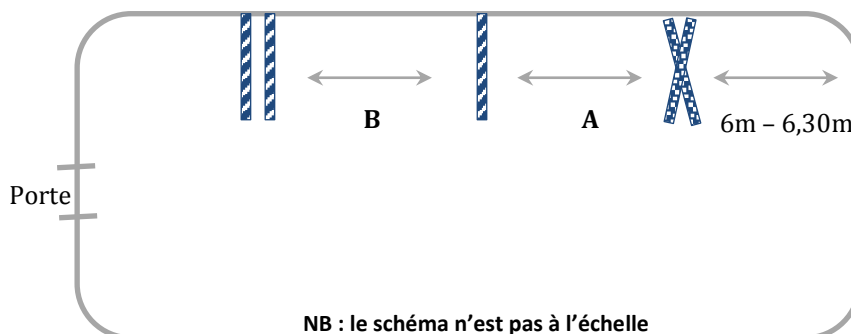
d) Toise et visite vétérinaire

Les poneys sont tous toisés (voir article 8, toisage), les poneys seront vus par un vétérinaire.

e) Déroulement des épreuves

▷ SAUT EN LIBERTE

Dans le rond d'Havrincourt, les poneys sont jugés sur 6 à 8 sauts au maximum, le dispositif final est comme suit, les poneys débiteront par un vertical en sortie de ligne, et finiront sur un oxer :



Normes techniques :

Taille du poney (Non ferré, +1cm pour les fers)	1,30m et moins	1,31m à 1,40m	1,41m à 1,48m
Distance A	5,50m	6m	6m30
Distance B	5,80m	6,60m	7,05m

Les cotes maximales sont fixées par le jury en fonction de la taille du poney et des conditions, elles sont ci-après données à titre indicatif : verticaux de 105 cm maximum – oxer de 115 cm de hauteur et 110cm de largeur au maximum.

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs ; le propriétaire n'est pas admis dans le rond. A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

▷ MODELE

Les poneys seront jugés à l'arrêt au tableau à 4 - 5 m devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu, puis au pas et au trot sur un aller-retour face au jury. Il peut être demandé de marcher et de trotter autour du triangle (à main droite). Le poney est tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par un(e) aide du même côté avec chambrière ou cravache.

La présentation se termine comme elle a commencé, à l'arrêt.

▷ ALLURES SOUS LA SELLE

Les poneys sont jugés en pelotons de 3 ou 4 poneys de tailles voisines.

Ils sont jugés aux trois allures et aux deux mains. Les cavaliers doivent veiller au respect des distances entre les poneys et prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de tous. Le jury se réserve la possibilité d'arrêter un poney qui se révélerait dangereux.

▷ APPRECIATION GLOBALE DE LA CLASSE

Les mâles de 3 ans pourront être vus par le jury avant le déroulement de l'épreuve de modèle pour une appréciation globale de l'ensemble de la classe. Tous les mâles de 3 ans sont présentés simultanément.

A l'issue de l'épreuve, et au plus tard le lendemain de la fin des épreuves, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé. Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année. Le premier classé de chaque épreuve sera rappelé le dimanche 20 août pour participer au championnat suprême de la race.

6 - Classement, récompenses et remises des prix

A l'issue de chaque épreuve, il est procédé à un rappel et le classement définitif est annoncé. Le rappel peut intervenir le lendemain de la fin de l'épreuve, en fonction de l'effectif. Les horaires des remises des prix sont affichés avant le début de l'épreuve. Des récompenses sont attribuées aux lauréats et des primes sont versées aux poneys éligibles en fin d'année.



Le premier classé de chaque épreuve est rappelé le dimanche 20 août pour participer au championnat suprême de la race. **Cette participation est obligatoire**, sauf blessure empêchant la présentation, constatée par un vétérinaire. La non présentation d'un poney qualifié entraîne l'annulation du versement des primes auxquelles il pourrait prétendre.

7 - Harnachement - toilette - présentation

Lors des présentations en main, les poneys sont nattés, y compris pour les foals. Les poneys sont tenus en longe (et non en rênes) et en filet pour les mâles âgés de plus d'un an, en filet ou licol pour les femelles, ainsi que les mâles de 1 an. Les foals sont présentés en licol, tenus en longe pour l'entrée et la sortie du ring de présentation, et pour le jugement du modèle.

Lors de l'atelier sous la selle, les poneys sont présentés en mors simple, filet avec museronne simple, tout type d'enrênement est interdit.

Lors de la présentation à l'obstacle, seules les guêtres ouvertes aux antérieurs sont autorisées. Les protections postérieures sont interdites. Les cloches sont interdites, sauf autorisation spéciale du jury pour blessure au glôme, constatée à l'entrée. Lors de la présentation aux allures en liberté, seules les cloches sont tolérées avec autorisation spéciale du jury pour blessure au glôme, constatée à l'entrée.

Le cavalier ou la cavalière doit être en tenue de concours, et pour les présentations en main (saut en liberté et modèle) un pantalon blanc et le polo ANPFS est exigé pour le ou les présentateurs. Tout laisser-aller sur l'un de ces points pourra entraîner l'élimination sur décision du président du jury. Dans tous les cas, la présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

8 - Toisage

Tous les PFS de 2 et 3 ans engagés au National seront toisés. La toise aura lieu le jeudi 17 août, avant le début des tests du concours. Elle se déroulera de la manière suivante :

Examen des allures du poney sur sol dur : un poney irrégulier ne pourra être toisé, et sera de fait disqualifié.

La toise sera effectuée dans un boxe fermé, par une personne habilitée par le Conseil d'Administration de l'ANPFS, en présence d'un secrétaire et du propriétaire. La mesure sera communiquée au propriétaire du poney et au jury.

Un poney pourra être présenté 3 fois à la toise, accompagné à chaque fois de son livret : la première fois à son horaire, la seconde fois à la fin de la session de toisage des poneys engagés dans sa catégorie, et la troisième et ultime au plus tard ½ heure après.

Les poneys de 3 ans toisés plus de 148 cm non ferrés ou 149 cm ferrés ne seront pas admis à participer à ce concours.

Les poneys de 2 ans toisés plus de 147 cm non ferrés ou 148 cm ferrés ne seront pas admis à participer à ce concours.

Aucun certificat de toisage ne sera pris en considération, seule la mesure réalisée sur place sera prise en compte. Seule la toise des poneys admis au concours sera communiquée.

9 - Approbation des mâles de 2 et 3 ans

Conformément au règlement du Stud-Book du Poney Français de Selle, les mâles de 2 ans dont le dossier de candidature (à joindre à l'engagement) aura été reçu complet au secrétariat dans les délais accordés et qui auront obtenu une note finale supérieure ou égale à 15 lors du concours National seront approuvés provisoirement pour l'année de leurs 3 ans pour produire en Poney Français de Selle.

Pour que cette approbation soit confirmée à 3 ans, ils devront être présentés au concours national des 3 ans mâles de la race sans obligation de participer aux épreuves qualificatives et participer à l'éventuelle session de testage (art. 3-3 du règlement de stud-book).

Conformément au règlement du Stud-Book du Poney Français de Selle, les mâles de 3 ans dont le dossier de candidature (à joindre à l'engagement) aura été reçu complet au secrétariat dans les délais accordés et qui auront obtenu une note finale supérieure ou égale à 15 lors du concours National seront admis à participer au testage des étalons Poney Français de Selle de 3 ans.

Les poneys présents au testage devront fournir l'interprétation du CIRALE de l'ensemble des radios selon le protocole 2002 d'examen radiographique de l'appareil locomoteur des chevaux qualifiés, établi par le Pr. JM DENOIX (CIRALE) (détaillé en annexe I). Les jeunes poneys verront leur approbation définitive au stud-book du Poney Français de Selle validée à l'issue de cette session de testage.

10 - Renseignements - Réclamations - Engagements

Pour tout renseignement, une permanence téléphonique est à la disposition des éleveurs les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 15h30. Les engagements sont à adresser à l'ANPFS via les formulaires dédiés. Les tarifs seront doublés à partir du 20 juillet, refusés au-delà du 30 juillet. Passé cette date, toute annulation d'engagement devra être réalisée avec certificat vétérinaire motivé, datant de moins d'une semaine, sans quoi l'engagement sera maintenu.

Annexes

ANNEXE I : DOSSIER ET PROTOCOLE SUR LE STATUT OSTEO ARTICULAIRE POUR LES ETALONS

PROTOCOLE

Les propriétaires feront procéder à l'examen radiographique de leurs chevaux par le vétérinaire de leur choix.

Chaque cliché réalisé devra porter les éléments d'identification suivants : nom du cheval, nom de son propriétaire, date d'examen, identité du vétérinaire.

Ils devront être de qualité suffisante pour permettre une lecture fiable ; sinon ils devront être refaits afin d'obtenir un dossier radiographique complet pour chaque cheval.

Pour être examinés les dossiers devront être d'emblée complets.

Matériel nécessaire

- Détomidine (DOMOSÉDAN N.D) ou équivalent pour la sédation d'animaux difficiles à manipuler
- 1 appareil portatif pouvant produire 70 kV et 12 mAs en moins de 0.4 seconde
- 1 couple film- écran assez sensible : Ecran Quanta fast détail - film Cronex 4 ou couple équivalent T mat G-Lanex médium ou fast ; écran T8-film XD)
- 6 à 10 cassettes équipées d'écrans
- 1 grille rapport 8 ou 6, lames parallèles (pour les pieds de face)
- cales de positionnement (face et profil du pied)
- tabliers et gants de protection anti - X
- savon neutre (colmatage des lacunes de la fourchette pour les pieds de face)
- matériel d'identification (nom du vétérinaire, du cheval, côté D ou G) ; mettre toujours les lettres D et G du côté latéral sur les clichés de face.

Contention des Animaux

- Sédation si nécessaire
- 2 aides minimums
- Tord-nez

Locaux (adapter aux circonstances locales)

- 1 local A minimum 5m X 6m, sol plan régulier accessible aux chevaux
- 1 local B permettant l'obscurité complète, à proximité du local A pour le chargement et le déchargement des cassettes. Les films peuvent être stockés dans des boîtes étanches à la lumière et développés ensemble dans un deuxième temps. Dans ce cas, faire attention à l'identification des chevaux.
- 1 alimentation en 220 volts non saturée.

Prise de clichés

Pour opérer dans de bonnes conditions de calme et de décontraction, indispensables à la qualité des clichés et à la radioprotection du personnel, la durée nécessaire à la réalisation des 12 clichés sur un cheval peut être évaluée à 45 mn. Il semble peu opportun d'envisager de faire l'examen de plus de 10 chevaux par jour. Il peut être souhaitable de disposer sur place d'un maréchal-ferrant pour déferer et commencer la préparation des pieds antérieurs.

Déroulement des opérations

- le développement se fera si possible, dans une clinique vétérinaire (ou un site hospitalier ou dans une clinique humaine) pourvu d'une développeuse automatique ;
- les clichés radiographiques seront à adresser, pour lecture et interprétation, au CIRALE.

Si le développement peut se faire sur place, et si les clichés sont insuffisants ou si des anomalies radiographiques sont constatées, des incidences complémentaires pourront être à nouveau réalisées sur les régions anatomiques correspondantes.

Pour des raisons économiques, l'obtention des 14 prises de vue peut se faire sur 8 à 10 films de format 24X30 (ou 30X40).

REGIONS	INCIDENCES	FILM 24x 30	
Pieds antérieurs	Face	1 (D + G)	
	Profil	1 Gauche (pied + boulet)	1 Droit (pied + boulet)
Boulets antérieurs	Profil		
Carpes	Face	1 (Droite + Gauche)	
Doigts postérieurs	Profil	1 ou 2	
Jarrets	Profil	1 ou D	
Grassets	Profil (ou incidence oblique caudo latérale)	2	

Quand 2 prises de vue sont réalisées sur le même film, protéger la plage non exposée avec un cache en plomb.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017

PONEY FRANÇAIS DE SELLE



ANNEXE 2 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les participants à Sologn'Pony sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée de la manifestation, leurs chevaux, matériels et véhicules (ci-après dénommés « biens ») restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que tous les dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens.

Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant.

Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en est de même pour les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, causés ou subis par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent impérativement prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le site de la manifestation et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation.

Il est bien entendu que les organisateurs, leurs prestataires, commissaires, personnels salariés ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leurs personnels et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes, le participant déclare en acceptant les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité.

Les organisateurs conseillent aux participants de contracter pour chaque poney participant aux épreuves d'élevage une assurance RCPE (Responsabilité civile Propriétaire d'Equidé) qui seule peut couvrir les éventuels dommages causés à autrui par les dits poneys. Outre l'assurance RCPE, le cavalier des poneys présentés montés doit être couvert par une assurance garantissant les risques liés à la compétition équestre. L'assurance liée à la licence fédérale couvre ces risques. Si le cavalier n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à cette présentation montée.